

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 27 MARS 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par **courriel** en date du 20 mars 2025, s'est réuni le 27 mars 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h20)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h20) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO (Arrivée à 18h10) - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h35) - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN (Arrivée à 18h35) - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (départ à 18h35) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT ; Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU a donné pouvoir à à Philippe LE BERIGOT jusqu'à 19h
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO; Bernard RIBAUD a donné pouvoir à François ARZ
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC a donné pouvoir à Catherine LECLERC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE

Mise en ligne le 01/04/2025

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250327-250327_DEL14-DE

SURZUR : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT

VANNES : Anne LE HENANFF (arrivée à 18h35) a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT jusqu'à 18h35 ;
Nadine PELERIN a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 18h35 ;
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS à partir de 18h35 ;
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN ;
Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON ;
Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Michel GILLET ;
Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA.

Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT

ILE D'ARZ : Jean LOISEAU à partir de 19h00

SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD

Absents :

LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI

THEIX-NOYALO : Sullivan VALIENTE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal stroke and a loop.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025

RESSOURCES HUMAINES

**SUPPRESSION DE L'INDEMNITE DE TECHNICITE
ET RESPONSABILITE DU PERSONNEL MARITIME**

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Par décision du 5 mai 2020, l'agglomération a décidé d'instituer une indemnité de technicité et de responsabilité au profit des agents titulaires d'un brevet de commande employés pour la saison des Petits Passeurs.

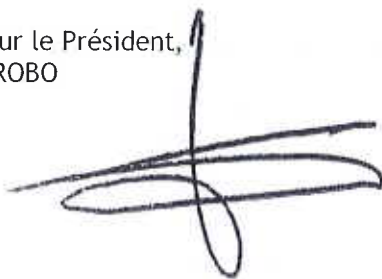
L'indemnité de technicité et de responsabilité du personnel maritime n'apparaît plus justifiée au regard des missions accomplies par les agents recrutés. Parallèlement à la suppression de cette indemnité, le recrutement des marins pour la prochaine saison des Petits Passeurs interviendra sur un niveau de compétences plus élevé, répondant aux catégories 6 et 9, soit des marins « patron » et des marins « patron mécanicien ». Les catégories ENIM de rémunération forfaitaire visées incluent une prime de technicité et seront appliquées en faveur du dispositif précédemment en vigueur.

Vu l'avis favorable du Bureau du 17 janvier 2025, il vous est proposé :

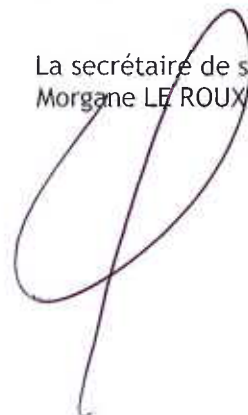
- *d'abroger la décision du Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération du 5 mai 2020 instituant une indemnité de technicité et de responsabilité du personnel maritime ;*
- *de recruter les futurs marins sur la base des catégories ENIM proposées ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 27 MARS 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par **courriel** en date du 20 mars 2025, s'est réuni le 27 mars 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h20)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h20) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO (Arrivée à 18h10) - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h35) - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN (Arrivée à 18h35) - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (départ à 18h35) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT ; Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU a donné pouvoir à à Philippe LE BERIGOT jusqu'à 19h
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO; Bernard RIBAUD a donné pouvoir à François ARZ
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC a donné pouvoir à Catherine LECLERC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE

Mise en ligne le 01/04/2025

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250327-250327_DEL15-DE

SURZUR : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT

VANNES : Anne LE HENANFF (arrivée à 18h35) a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT jusqu'à 18h35 ;
Nadine PELERIN a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 18h35 ;
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS à partir de 18h35 ;
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN ;
Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON ;
Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Michel GILLET ;
Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA.

Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT

ILE D'ARZ : Jean LOISEAU à partir de 19h00

SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD

Absents :

LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI

THEIX-NOYALO : Sullivan VALIENTE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop and then continues upwards.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025

RESSOURCES HUMAINES

EVOLUTION DES EFFECTIFS

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

1/ LES CONTRATS DE PROJETS

Afin d'accompagner le développement de Vannes Echo Jazz sur le territoire et en cohérence avec la validation du projet au budget 2025, il est nécessaire de renforcer la direction culture par un contrat de projet « Chargé de production et de communication », d'une durée de 2 ans.

Par ailleurs, face aux difficultés rencontrées avec le logiciel du portail des médiathèques et afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau, un « Chargé de projet portail des médiathèques » sera recruté au sein du service de lecture publique afin de concevoir et de mettre en œuvre une nouvelle solution logicielle. La durée du contrat de 2 ans est adaptée au temps de déploiement de cette solution.

Enfin, compte tenu des événements climatiques récents, et de leurs impacts sur le territoire, le service Prévention des Inondations et des risques côtiers se voit renforcé temporairement par la création d'un contrat de projet « Chargé de projet prévention des inondations urbaines » pour une durée de 4 ans.

2/ LES CONTRATS PRIVÉS DE LA DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT

La modification du mode de gestion sur le périmètre de la commune de Séné prévoit la reprise en régie des DSP actuelles. En regard de l'économie financière réalisées par l'arrêt de ces contrats de délégation, la Régie doit se doter des moyens humains pour mener les opérations d'exploitations nécessaires. A cette fin, 2 agents d'exploitation sont recrutés pour exécuter les travaux d'hydrocurage liés à l'extension du réseau, ainsi qu'un agent en charge des contrôles réglementaires au sein des équipements de production et de traitement.

Par ailleurs, le développement d'une stratégie financière spécifique à la compétence Eau et Assainissement, accompagnant la politique massive d'investissement dans ce domaine, implique le renfort de la cellule administrative par la création d'un poste de chargé de gestion budgétaire.

Le financement de ces contrats privés est intégralement porté par les budgets annexes Eau et Assainissement.

3/ LES POSTES DE FONCTIONNAIRE FIGURANT AU TABLEAU DES EMPLOIS

Afin de poursuivre la politique de soutien à la rénovation de la Direction de l'Habitat, le contrat de renfort existant depuis deux ans est pérennisé dans le cadre d'un poste de « Chargé d'opération rénovation de l'habitat ».

Le déploiement de la compétence de gestion des Eaux Pluviales, et la mise en œuvre prochaine du schéma directeur conduisent à la création d'un poste de « Chargé de projet pluvial », venant en complément du seul chargé de mission actuel, ce dernier devenant responsable du service.

Annexe 1 : Contrats de Projets

INTITULE DES POSTES ET DUREE DES CONTRATS	ETP	FILIERES	GRADES
Chargé de production et de communication (F/H) - 2 ans	1	Administrative	B1-B3
Chargé de projet portail des médiathèques (F/H) - 2 ans	1	Administrative et culturelle	B1-B3
Chargé de projet prévention des inondations urbaines (F/H) - 4 ans	1	Technique	A1-A3

Annexe 2 : Postes Privés au sein de la DEA

- Un poste de « Chargé de gestion budgétaire (F/H) », au sein de la cellule administrative, à temps complet, groupe 3/4 de la convention collective.
- Deux postes : « Agent d'exploitation des réseaux (F/H) », au sein de l'exploitation des réseaux et gestion patrimoniale, à temps complet, groupe 2/3 de la convention collective.
- Un poste de « Chargé de contrôle réglementaire (F/H) », au sein de la Production-Traitement, à temps complet, groupe 4 de la convention collective.

Annexe 3 : Evolution du Tableau des Emplois

Postes proposés :

DIRECTION	INTITULE DES POSTES	ETP	FILIERES	CATEGORIES
Eau	Chargé de projet pluvial (F/H)	1	Technique	B2-A1
Patrimoine	Responsable du service voirie et espaces verts (F/H)	1	Technique	B2-A1
Patrimoine	Agent technique du patrimoine (F/H)	1	Technique	C2-C4

Postes pérennisés :

DIRECTION	INTITULE DES POSTES	ETP	FILIERES	CATEGORIES
Habitat	Chargé d'opération rénovation de l'habitat (F/H)	1	Administrative	B1-B3
Patrimoine	Agent logistique atelier mécanique (F/H)	1	Technique	C1-C3
DSIN	Chargé de mission extension (F/H)	1	Technique	A1-A3
Ingénierie	Comptable déconcentré (F/H)	1	Administrative	C2-B1

Transformations de postes : (les nouveaux intitulés doivent faire l'objet d'un nouveau numéro de poste au tableau des emplois, les anciens intitulés et leurs numéros sont supprimés)

Direction des sports :

- Le poste N° 223 « d'Educateur sportif- Responsable Espace forme (F/H) » devient « Educateur sportif Bassin/Espace Forme (F/H) ».
- Deux postes « d'Educateur sportif (F/H) » deviennent pour l'un « Educateur sportif Bassins - Chef de bassin (F/H) » et l'autre « Educateur sportif - Référent espace forme (F/H) ».
- Le poste N° 213 de « Responsable bassins scolaires ou éducateur sportif (F/H) » devient « éducateur sportif bassins (F/H) ».

Direction de l'Eau :

- Le poste de « Chargé de mission hydraulique urbaine (F/H) » devient « Responsable de la gestion intégrée des eaux pluviales (F/H) ».
- Le poste N° 421 « Responsable d'équipe gestion des réseaux urbains (F/H) » devient « Coordinateur d'exploitation des réseaux (F/H) ».
- Le poste N° 422 « Adjoint au responsable d'équipe exploitation des réseaux (F/H) » devient « Responsable d'équipe exploitation des réseaux (F/H) ».
- Le poste N° 436 « Adjoint au responsable d'équipe -travaux liés à l'exploitation des réseaux (F/H) » devient « Responsable d'équipe -travaux liés à l'exploitation des réseaux (F/H) ».
- Le poste N° 433 « Adjoint au responsable d'équipe -diagnostic et contrôles de branchements (F/H) » devient « Responsable d'équipe -moyens communs (F/H) », avec modification de la catégorie du poste qui est ouvert en C et B, filière technique et dans les grades C4-B1.

Pôle Ingénierie et Transition :

- Le poste N°415 de « Coordinateur en prévention des risques professionnels » devient « Responsable de la cellule prévention (F/H) », au sein du pôle ingénierie et transitions, temps complet, filière technique, catégories B/A, grades B2-A1.

Direction des Ressources Humaines :

- Le poste N°61 de « Chargé de projets RH, relations sociales et chantiers transversaux de modernisation » devient « Chargé de GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences) et QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail) », au sein du service Emploi-Compétences (0,5 ETP) et Santé Social (0,5 ETP), filière administrative, catégorie B, sur les grades B2-B3.

Direction Développement économique, emploi, formation et innovation :

- Le poste N°135 « Responsable emploi formation/enseignement supérieur et recherche (F/H) », devient « Chargé de projet emploi formation (F/H) ».

Au sein de la direction patrimoine, le poste de « d'agent logistique atelier mécanique », support d'un reclassement professionnel est pérennisé. De plus, compte tenu de l'extension continue des périmètres d'intervention du service, et afin de diminuer les dépenses de prestations externes, deux postes sont créés en tant que « Responsable du service voirie et espaces verts » et « d'Agent technique du patrimoine ».

Un renfort de « Comptable déconcentré », présent depuis deux ans lui aussi, est pérennisé au sein du Pôle Ingénierie, pour soutenir le traitement administratif des programmes d'investissements en cours.

D'autre part, dans le cadre de l'extension de la mutualisation de la DSIN à toutes les communes de l'agglomération, le poste de « Chargé de mission extension » vient pérenniser le contrat existant et déjà actif sur le terrain pour préparer cette mutualisation. Le financement de ce poste sera couvert, in fine, par les prestations payées par les communes.

Enfin les efforts de réorganisation interne demandés aux différentes directions conduisent à de nombreuses redéfinitions de poste.

Ces modifications d'intitulés au tableau des emplois sont le reflet des solutions apportées par l'agglomération afin de moderniser son fonctionnement et de l'adapter aux contraintes financières, sans pour autant augmenter les effectifs.

Toutes ces modifications sont présentées en annexe, elles concernent quatre intitulés de postes au sein de la direction Sport et Loisirs, cinq à la direction Eau et Assainissement, deux postes à la Direction des Ressources Humaines, dont un transfert vers la nouvelle cellule prévention du Pôle Ingénierie et enfin un intitulé de poste à la Direction Développement économique, emploi, formation et innovation.

Ces différentes transformations de postes sont réalisées à effectif constant et sans modification des grades et des cadres d'emploi des postes concernés.

Vu l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

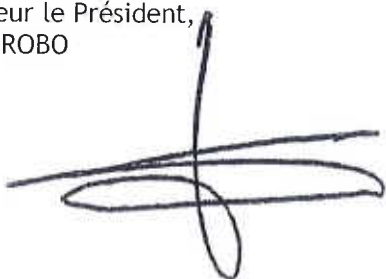
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 19 mars 2025,

Il vous est proposé :

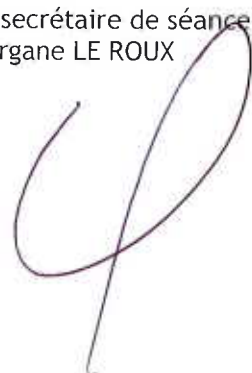
- d'autoriser les créations de contrat de projet présentées en annexe 1 ;
- d'autoriser les recrutements sous statut privé au sein de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, présentées en annexe 2 ;
- d'autoriser les modifications du tableau des emplois présentées en annexes 3 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 27 MARS 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par **courriel** en date du 20 mars 2025, s'est réuni le 27 mars 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h20)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h20) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO (Arrivée à 18h10) - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h35) - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN (Arrivée à 18h35) - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (départ à 18h35) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT ; Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU a donné pouvoir à à Philippe LE BERIGOT jusqu'à 19h
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO; Bernard RIBAUD a donné pouvoir à François ARZ
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC a donné pouvoir à Catherine LECLERC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE

Mise en ligne le 01/04/2025

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250327-250327_DEL16-DE

SURZUR : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT

VANNES : Anne LE HENANFF (arrivée à 18h35) a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT jusqu'à 18h35 ;
Nadine PELERIN a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 18h35 ;
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Latifa BAKHTOUS à partir de 18h35 ;
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN ;
Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON ;
Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Michel GILLET ;
Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA.

Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT

ILE D'ARZ : Jean LOISEAU à partir de 19h00

SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD

Absents :

LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI

THEIX-NOYALO : Sullivan VALIENTE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line and a loop.

-16-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025

RESSOURCES HUMAINES

PLAN D'ACTION EGALITE FEMMES HOMMES 2025_2027 DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Le Plan d'Action Egalité Femmes-Hommes 2023/2024 de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est arrivé à échéance, ce qui nécessite de présenter un nouveau Plan d'action sur la période 2025-2027.

Le décret du 4 mai 2020, pris pour application des dispositions de l'article 80 de la n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, impose à l'ensemble des employeurs publics la formalisation d'un plan d'actions pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle. GMVa s'est engagée dans la mise en œuvre d'un premier plan d'actions pour l'égalité professionnelle sur la période 2023/2024, dont il vous a été présenté le bilan lors de la séance du conseil communautaire du 19 décembre 2024.

Afin de poursuivre et de développer la démarche, il est proposé la mise en œuvre d'un second plan d'action 2025/2027, qui s'articule autour de 5 axes :

- Impulser une dynamique globale d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de GMVa ;
- Mesurer et identifier les inégalités salariales et professionnelles et améliorer les processus ;
- Equilibrer la vie professionnelle et personnelle ;
- Déconstruire les stéréotypes et favoriser la mixité ;
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les harcèlements et les discriminations.

Le plan d'actions 2025/2027 vous est présenté en annexe.

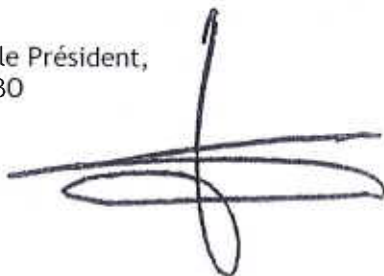
Vu les articles L132-1 à L 132-4 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu la délibération adoptée du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2024 relative à la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2025,
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 19 mars 2025,

Il vous est proposé :

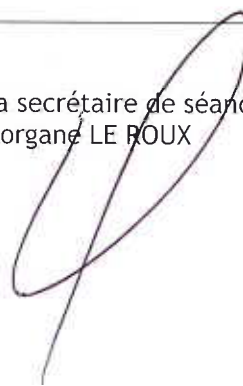
- *d'adopter le plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur la période 2025-2027 de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



Envoyé en préfecture le 01/04/2025

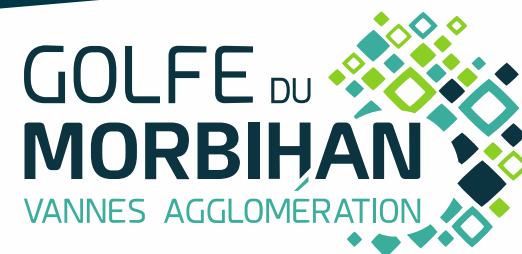
Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le Mise en ligne le 01/04/2025

ID : 056-200067932-20250327-250327_DEL16-DE

PLAN D'ACTION EGALITE FEMMES HOMMES 2025 2027

Mars 2025



1. Evaluation du précédent Plan d'action 2023/2024
2. Le groupe projet et les réunions 2023/2024
3. Les propositions d'axes du plan d'action 2025 2027
4. Les actions et les indicateurs
5. Questions diverses

1/EVALUATION DU PRECEDENT PLAN 2023 2024

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

Mise en ligne le 01/04/2025

ID : 056-200067932-20250327-250327_DEL16-DE

Rapport du plan d'action égalité femmes-hommes – sur 2023 : [ici](#)

2/ LE GROUPE PROJET ET LES REUNIONS 2023 2024

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250327-250327_DEL16-DE



Le groupe projet est composé de représentants syndicaux (CFDT, CGT et FO), de la responsable du service solidarités et économie sociale et solidaire, d'un représentant de la direction de la communication, du secrétariat général et de la chargée de projet de la direction des ressources humaines.

1^{ère} réunion en 2023 : définir les indicateurs du 1^{er} plan d'action voté en janvier 2023.

2^{ème} et 3^{ème} réunion en 2024 : aborder les actions mise en œuvre et établir les prochaines actions pour le futur plan 2025 – 2027.

Deux hommes sont membres du groupe, avec une forte majorité de femmes (2/5).

L'ensemble des membres sont favorables à être désignés comme **référénts** égalité femmes hommes au sein de l'agglomération, avec une attente forte des missions qui leur seront confiées.

Un enjeu primordial est abordé à chaque réunion, le questionnement du portage politique et de la direction générale.

Est-il envisagé qu'un élu soit en charge de ce sujet pour avoir un poids plus important de l'enjeu sociétal de l'égalité femmes hommes, à la fois d'un point de vue « service et accompagnement de la population » mais également à l'interne dans l'institution pour l'ensemble des agents.

2/ LE GROUPE PROJET ET LES REUNIONS 2023 2024

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le Mise en ligne le 01/04/2025

ID : 056-200067932-20250327-250327_DE16-DE

Dans l'accord de 2018, le **référent** a pour mission:

- l'information des agents sur la politique d'égalité professionnelle menée par leur administration,
- la réalisation d'actions de sensibilisation des agents à l'égalité professionnelle,
- le suivi des formations portant sur l'égalité professionnelle organisées à l'attention des agents,
- le conseil aux agents et aux services s'agissant des sujets liés à l'égalité professionnelle,
- la participation à l'état des lieux et au diagnostic de la politique d'égalité professionnelle et au suivi de la mise en œuvre des actions menées par leur administration de rattachement.

Proposition : *Ouverture d'une commission pour le suivi, en faisant appel à candidature au sein de l'agglomération....Cette commission pourra être mise en place à compter de la validation du nouveau plan d'action, pour sa mise en œuvre.*

3/ LES AXES DU PLAN D'ACTION 2025 2027

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

Mise en ligne le 01/04/2025

ID : 056-200067932-20250327-250327_DE16-DE

Axe 1 : Impulser une dynamique globale d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de GMVa

Axe 2 : Mesurer et identifier les inégalités salariales et professionnelles et améliorer les processus

Axe 3 : Equilibrer la vie professionnelle et personnelle

Axe 4 : Déconstruire les stéréotypes et favoriser la mixité

Axe 5: Lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les harcèlements et les discriminations

4/ LES ACTIONS ET LES INDICATEURS

Axe 1 : Impulser une dynamique globale d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de GMVa

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250327-250327_DEL16-DE



1.1 Sensibiliser la direction générale avec un portage au sein de l'agglomération

=> Sensibilisation de l'ensemble des élus CODIR, Direction générale, Directeurs.

1.2 Sensibiliser, former l'ensemble des agents

=> Sensibilisation de l'ensemble des agents, via des modules de sensibilisation ou de formation comme le format « fishing » : sur les comportements, l'aspect discriminatoire, les propos déplacés etc..... Portage du projet de formation sur l'ensemble du territoire de l'Agglo.

1.3 La désignation des *référénts* égalité femmes hommes au sein de l'agglo, avec une lettre de mission sur les attributions de leur fonction

4/ LES ACTIONS ET LES INDICATEURS

Axe 2 : Mesurer et identifier les inégalités salariales et professionnelles
améliorer les processus

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le **Mise en ligne le 01/04/2025**

ID : 056-200067932-20250327-250327_DEL16-DE

2.1 S'engager vers une mixité des métiers

Rédaction des annonces (H/F/X). Suggestion : Le 08/03 « journée internationale des droits des femmes » : communication sur des offres d'emplois rédigées au Féminin.

Commissions de recrutements paritaires – indicateurs : la population de destination (répertoire métier de l'agglomération), nombre de commission de recrutement et nombre de recrutement femmes et hommes et mixité des jurys de recrutement.

Veiller à l'adaptation et à l'utilisation des EPI selon les recrutements.

Mesurer, analyser la féminisation des candidatures aux offres d'emplois.

*Pour développer la marque employeur et la fidélisation : Intégrer dans les annonces les accueils organisés (RH, de l'Agglo.), l'Amicale, plan d'action égalité femmes hommes avec des **référents** désignés ou **commissions mises en place** etc...*

4/ LES ACTIONS ET LES INDICATEURS

Axe 2 : Mesurer et identifier les inégalités salariales et professionnelles et améliorer les processus

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250327-250327_DEL16-DE



2.2 Accompagner les parcours et l'égal accès aux responsabilités professionnelles

Dans la cadre de la mise en place de la GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels), accompagner les parcours de développement des compétences, dans le cadre de projets professionnels. Mettre en place un plan de développement des compétences, suite à la mise en place d'un répertoire métier spécifique à GMVa.

- Décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle.

Indicateur : taux de réalisation du plan de formation et succès des dispositifs mobilisés.

4/ LES ACTIONS ET LES INDICATEURS

Axe 2 : Mesurer et identifier les inégalités salariales et professionnelles et améliorer les processus

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le Mise en ligne le 01/04/2025

ID : 056-200067932-20250327-250327_DE16-DE



2.3 Garantir l'équilibre des nominations

L'index permettra de vérifier la cohérence des nominations dans le cadre de l'égalité femmes hommes.

2.4 Mesurer et identifier les inégalités salariales

Index et RSU et compléter l'analyse, à travers l'étude du versement du régime indemnitaire selon le répertoire métier de l'agglomération.

4/ LES ACTIONS ET LES INDICATEURS

Axe 3 : Equilibrer vie professionnelle et personnelle

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le **Mise en ligne le 01/04/2025**

ID : 056-200067932-20250327-250327_DEL16-DE

Soutien à la parentalité

Campagne de communication sur les droits à congés, autorisations spéciales d'absences etc... femmes et hommes.

Par exemple : le temps partiel pour les hommes peu développé au sein de GMVa comparativement aux femmes.

Allaitement.

Livret 'l'arrivée d'un enfant'.

Entretiens de reprise : retour de congé maternité, paternité, parental, d'adoption : accompagner les managers et construire un support. Que l'agent comprenne les conditions de son départ et de retour (si remplacement sur les missions...).

Parentalité à tous les âges..... séquences découvertes sur les temps de midi.

Charte DSIN (droit à la déconnexion)

4/ LES ACTIONS ET LES INDICATEURS

Axe 4 : Déconstruire les stéréotypes et favoriser la mixité

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250327-250327_DEL16-DE



4.1 Déconstruire les stéréotypes

⇒ Proposer des formations actions sur la déconstruction des stéréotypes

4.2 Favoriser la mobilité mixte

⇒ Développer des échanges de postes, communiquer autour de métiers peu mixtes

⇒ Réaliser des vidéos sur le port des EPI, par métier et valoriser l'aspect prévention sur linkedin ou autres réseaux (internes et externes).

4/ LES ACTIONS ET LES INDICATEURS

Axe 5 : Lutter contre les agissements et violences sexistes et sexuelles, harcèlements et les discriminations

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le **Mise en ligne le 01/04/2025**

ID : 056-200067932-20250327-250327_DEL16-DE

5.1 Communiquer sur le cadre règlementaire et les sanctions applicables

[Code pénal : article R625-8-3](#) : Outrage sexiste ou sexuel _ [Code pénal : article 222-33-1-1](#) : Outrage sexiste ou sexuel aggravé

Depuis le 1^{er} avril 2023, l'outrage sexiste ou sexuel aggravé n'est plus considéré comme une **contravention** (Infraction classée en 5 catégories, allant de la moins grave (contravention de 1^{re} classe), à la plus grave (contravention de 5^e

classe). La contravention est punie d'une amende n'excédant pas 1 500 €, ou 3 000 € en cas de récidive.), **mais comme un délit** (Acte interdit par la loi et puni d'une amende et/ou d'une peine d'emprisonnement inférieur à 10 ans).

⇒ *Plus de détail dans le livret Plan d'Action Egalité Femmes Hommes.*

5.2 Communiquer sur les ressources et les dispositifs

Relais des ***référénts*** Egalité femmes hommes : communication – Présentation du dispositif d'adhésion du Centre de gestion (Fiche réflexe à créer pour les signalements).

5.3 Mettre en place des formations et mobiliser l'ensemble du personnel sur un événement (colloques, webinaire, théâtre, etc...).

5.4 Solliciter des subventions avec le Fond Egalité Professionnelle (FEP)

Escape game ou autre projet à monter afin de solliciter un fond.

=>thématique de projet finançable : prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes (orientations différent d'une année à l'autre).

Conclusion =>

Diffuser, exposer et évaluer le plan d'action.

« Communiquer en mentionnant la provenance de l'action (charte spécifique selon les plans d'actions) »

Chiffrer le coût des différentes actions menées par an, *dont le temps agent* etc...

Tableau avec les échéances des actions à mener, sur les 3 années : [ici](#)



MERCI DE VOTRE ATTENTION

